



Ce 20 décembre,
la Direction nous a présenté ses premières propositions :

• Pour les salariés non individualisés < 55 000€

- ➔ Augmentation Générale : + 0,6%
- ➔ Enveloppe pour les Augmentations Individuelles : 0.9% de la masse salariale
- ➔ Prime de gratification individuelle : 0.2% de la masse salariale

• Pour les salariés individualisés > 55 000€

- ➔ Pas d'Augmentation Générale !
- ➔ Enveloppe pour les Augmentations Individuelles : 1,5% de la masse salariale
- ➔ Prime de gratification individuelle : 0.2% de la masse salariale

POUR LA CFTC, LE COMPTE N'Y EST PAS !



LA CFTC A RAPPELÉ SES PRINCIPES



Une Augmentation Générale
pour le plus grand nombre



Une enveloppe
d'augmentation
individuelle pour
reconnaitre
l'engagement des
salariés



Une revalorisation des
tickets restaurant



Une enveloppe de
primes de gratification

➔ LA CFTC PORTERA SES DERNIÈRES REVENDICATIONS
LE 15 JANVIER 2025